

**Axe 5** : Soutenir une approche territorialisée de la gestion des milieux humides

**Sous-axe 5.1** : Soutenir une approche territorialisée de la gestion des milieux humides en zone urbanisée

**Groupe thématique** : Urbanisme

**Action 34** : Lancer un nouveau Grand Prix « milieux humides et urbanisme »

## CONTEXTE

Le premier Grand Prix de 2011 a été conduit avec succès mettant en lumière la capacité des collectivités à prendre conscience de la valeur des milieux humides présents sur leur territoire et à les intégrer judicieusement dans l'aménagement urbain. La valorisation de cette première édition a conduit à la parution de l'ouvrage Milieux humides et aménagement urbain – dix expériences innovantes.

La deuxième édition du Grand Prix « Zones humides et urbanisme » a été prévue dès 2015. Il a été alors prévu de coupler l'organisation ce Grand Prix et la mise en place de la démarche de labellisation des villes Ramsar.

En effet, en juin 2015, lors de la 12<sup>ème</sup> COP Ramsar en Uruguay, la résolution XII.10 a été définie sur la mise en place d'un label Ville des Zones Humides. Cette résolution donne le cadre général dédié à valoriser des collectivités qui ont mis en place des mesures de conservation, restauration, gestion en faveur de zones humides Ramsar ou d'autres zones humides importantes situées entièrement ou partiellement sur leur territoire ou dans le voisinage immédiat.

## OBJECTIFS ET CONTENU (Plan validé et extensions)

La réalisation d'un nouveau Grand Prix répond au besoin de sensibiliser les collectivités locales, les maîtres d'œuvre et les bureaux d'études à l'intérêt d'intégrer les milieux humides dans les projets d'aménagement urbain.

La mise en œuvre du projet prévoit la mise en place :

- d'un comité de pilotage (COPIL) à vocation « technique ». Ce COPIL aura pour mission de définir et valider les modalités d'organisation de ce 2<sup>ème</sup> Grand Prix, de veiller à créer les conditions de bon déroulement du projet, de préparer les séances des autres instances, de consolider les documents techniques.
- d'un comité d'orientation. In fine, pour ne pas alourdir le dispositif de gouvernance, ce comité correspond au Groupe Thématique Urbanisme du Groupe national Milieux Humides. Il aura pour missions d'orienter le projet, de proposer des modalités de valorisation, d'aider à la diffusion du projet au sein des réseaux.

Dans le cadre de la réflexion amont, les points suivants seront abordés :

- les finalités/objectifs du concours et les catégories envisageables. Il sera notamment étudié sur une catégorie mettant en valeur des milieux humides ordinaires tel qu'a été conçue la première édition peut être définie. Une analyse des retombées pour les collectivités récompensées lors du 1er Grand Prix pourrait être réalisée.
- les modes de communication/diffusion de l'annonce du Grand Prix/label
- le mode de valorisation du Grand Prix (pas nécessairement un ouvrage, des fiches sur retours d'expérience, petites vidéos de témoignages en ligne, cartographie des collectivités, ...)

**SPECIFICITES OUTRE-MER**

RAS

**VOLET CESP (Communication/Education-Formation/Sensibilisation/Participation)**

Les modalités de valorisation des lauréats seront définies dans la phase de préparation du concours.

**PILOTE(S) ET PARTENAIRES****Pilotes**

Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire (DEB) et Ministère de la Cohésion des Territoires (DHUP) et Cerema

**Partenaires**

AMF

AFB

Agences de l'eau

**GROUPE DE TRAVAIL SPECIFIQUE**

La composition du COPIL : SNP, Pôle relais Zones humides, AFEPTB, Forum des marais atlantiques, CAUE28, Chartres Métropole, DDT de la Corrèze

**PLAN DE FINANCEMENT**

MTES

**CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE : RESULTATS ATTENDUS ET OBTENUS**

Selon des dispositions envisagées lors d'une réunion préparatoire tenue le 28 novembre 2016 au MEDDE, un comité de pilotage a été mis en place en février 2017.

Ainsi, le COPIL s'est réuni le 7 février 2017 puis le GthU a pris le relais et a été réuni à deux reprises : le 30 mars et le 14 juin 2017 pour valider et orienter les différents documents (titre, règlement, guide de rédaction).

Le lancement du Grand Prix, était initialement prévu le 15 mai pour une réception des candidatures au 10 septembre 2017. Toutefois, compte-tenu du contexte électoral, le MTES a souhaité décaler le lancement au 10 juillet pour une réception des candidatures au 6 octobre. La date de l'annonce du palmarès est, elle, restée inchangée au 2 février 2018.

Le calendrier prévisionnel est le suivant :

	2017							2018
<i>Mois</i>	01/02	03/04	05/06	07/08	09/10	11/12	01/02	
Réunion du COPIL	*							
Réunion du CODOR (GT urbanisme)		*						
Ouverture Appel à projets			10/07 *					
Réception des candidatures					6/10 *			
Expertise des dossiers					Oct/nov/déc			
Réunion du jury							*	
Désignation des lauréats							*	
Réunion CODOR (bilan et valorisation)							*	



Site web : <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/lancement-du-2e-grand-prix-milieus-humides-et-urbanisme>

## OBSERVATIONS SUR L'ACTION ET SON DEROULEMENT

### GT n°1 Urbanisme – mars 2015

Pour la prochaine édition du Grand Prix, il pourrait être pertinent de réaliser un recensement des concours abordant directement ou indirectement les milieux humides ; capitale de la Biodiversité, concours Paysages, concours « Entreprises et environnement » qui comportent une catégorie Biodiversité, etc.

Prévu initialement en 2015, le lancement du Grand Prix a été différé dans l'attente de connaître le cahier des charges de labellisation des villes RAMSAR.

**Fin 2016** : Les développements intervenus dans le cadre de cette labellisation ont conduit à dissocier les deux démarches. Il est en effet apparu fin 2016 que la mise en place de ce label ne pouvait influencer sur la mise en œuvre du Grand Prix. La décision a alors été prise de mettre fin à la période d'attente pour lancer la réalisation du 2<sup>e</sup> Grand Prix.

**2017** : Le Grand prix a été lancé avec 3 réunions consacré en tout ou partie à l'organisation du Grand Prix : titre, cible, messages, diffusion de l'information, travail collaboratif sur le règlement, le guide de rédaction, avis sur notice d'expertise ... L'essentiel :

- Organisé par les Ministères de la Transition Ecologique et solidaire et de la Cohésion des Territoires avec l'assistance technique du Cerema
- En partenariat avec AMF, AFB, Agences de l'Eau
- Réunion préparatoire fin 2016 puis 1 COPIL et 2 réunions du GthU consacré au GP en 2017
- Une page dédiée sur le site du MTES : <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/lancement-du-2e-grand-prix-milieus-humides-et-urbanisme>
- Un règlement (définitions, critères d'éligibilité...) et un guide de rédaction (dossier de candidature)

- Réception des candidatures : entre 10/07 et 6/10/2017
- Expertise : entre le 10 octobre et le 22 décembre 2017
- Jury : le 16/01/2018 (sous réserve)
- Annonce du palmarès le 2/02/2018

2018 : Une valorisation à organiser en 2018

- des objectifs et cibles à définir :
  - Valoriser les lauréats
  - Utiliser les projets lauréats comme leviers pour insuffler une nouvelle dynamique
    - => utiliser les médias de communication des maires (presse, salon)
    - => convaincre les autres maires
- des « Produits » à définir :
  - Une remise du GP fin février – début mars 2018
  - Une brochure de communication sur les sites lauréats (idem 2011)
  - Des articles de presse (locale, nationale)
  - Des reportages vidéos sur le ou les sites lauréats (interviews des élus, des partenaires...)
  - Un stand au salon des maires
  - Un séminaire national

**« POUR ALLER PLUS LOIN » :**

**PROPOSITIONS DE SUITES A CETTE ACTION / D'ACTION(S) COMPLEMENTAIRE(S) OU NOUVELLE(S)**